

Côté République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 12/07/2021

Date de la convocation:

06/07/2021

Date d'affichage:

06/07/2021

L'an 2021 et le 12 juillet à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel au relais de l'amitié à Durrenbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude (arrivée à 18h45), LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse (arrivée à 19h00), WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien.

Suppléants – avec délégation de vote :

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HOCH Georges, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles.

Elus excusés - procuration : M. CUNTZ Freddy donne procuration à Mme WALTER Clarisse, M. MALL Philippe donne procuration à M. SITTER Pierrot, M. WERNERT Stéphane donne procuration à M. PFEIFFER-RINIE Dominique.

Elu absent :

Titulaire : MME CRONMULLER Martine, MM. RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline.

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M. BALL Jean-Claude

Réf : 045.2021

Vote : A la majorité

Pour : 27

Contre : 3

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Oui

045.2021 : Mise en œuvre de l'offre de prestation « Diagnostic & Feuille de route pour le commerce et les centralités de demain » proposée par la CCI Alsace-Eurométropole.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la compétence intercommunale en matière de commerce et la forte mutation du commerce ces dernières années, mutation renforcée avec la crise économique liée à la pandémie de covid 19,

Considérant la démarche d'accompagnement portée par la CCI ALSACE EUROMETROPOLE à destination des communautés de communes, en partenariat avec un prestataire, le cabinet « Lestoux et associés » de Strasbourg,

Considérant la proposition d'accompagnement de la CCI ALSACE EUROMETROPOLE en date du 10.06.2021,

Considérant l'enjeu de faire émerger pour les centralités jugées stratégiques pour le territoire, une matrice d'attractivité afin d'identifier en 25 critères, ses atouts et ses fragilités, pour déboucher sur une feuille de route d'actions concrètes à mettre en œuvre, de manière prospective,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises », réunie le 19.05.2021,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre, deux abstentions, un élu ne prenant pas part au vote, décide :

- **D'engager les réflexions en vue de définir une politique publique de soutien et de développement du commerce local,**
- **D'adhérer à la démarche conduite par la CCI ALSACE EUROMETROPOLE, proposant une « Stratégie & feuille de route pour le commerce et les centralités de demain », en partenariat avec un prestataire privé spécialisé, en vue de disposer d'un audit du territoire, et la mise en œuvre d'actions adaptées de soutien et de développement du commerce local,**
- **De valider l'offre d'accompagnement correspondante s'élevant à 23 640 € TTC, et d'autoriser le président à signer la proposition d'accompagnement en vue d'un démarrage de mission en septembre 2021 (durée de l'étude fixée à 6 mois),**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/07/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL